

Affaires juridiques

CLR/n°13-287

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS

Séance du 30 septembre 2013

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Jérôme Casas ; M. Didier Cheramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; M. Bernard Deman ; M. Marc Desmet ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

M. Serge Babary à M. Loïc Vaillant ;
M. Laurent Brunereau à M. Loïc Vaillant ;
M. Jean-Marc Houpert à Mme Hélène Bertheleu ;
Mme Marie-Luce Demonet à M. Jérôme Casas.

Ont donné procuration en cours de séance

Mme Laurence Cornu-Bernot à Mme Claude Ophèle ;
M. Bernard Deman à Mme Christine Bénard ;
Mme Isabelle Laffez à Mme Claude Ophèle.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du Cabinet ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Marie-Anne Boissière, directrice du CLOUS de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 8 juillet 2013

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P.J.).

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Rapport d'activité 2012-2013

M. le Président présente le rapport d'activité de l'année universitaire 2012-2013 (cf. P.J.). Ce rapport reprend le plan de notre contrat d'établissement qui repose sur des valeurs humanistes et met l'étudiant au cœur de notre projet.

M. le Président rappelle que notre politique vise à offrir aux étudiants une formation de qualité afin d'assurer leur insertion professionnelle, mais aussi leur accomplissement individuel. Cette formation de qualité s'appuie sur une recherche d'excellence, au service de la collectivité. Enfin, de nouvelles activités sont développées pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement.

M. le Président souhaite que l'activité de la recherche aille de la recherche fondamentale jusqu'à la valorisation au service de la société. Il s'agit notamment d'approfondir notre ouverture internationale grâce à la mise en place du bonus qualité internationale. Les travaux de la Cellule Mutualisée Europe, structure commune aux universités de Tours et d'Orléans et au CNRS, contribuent au renforcement de notre rayonnement international, puisqu'ils ont débouché sur le dépôt de 305 dossiers en 6 ans, dont 75 ont été acceptés par l'Union Européenne.

L'Université a coordonné deux projets dans le cadre du programme « Ambition Recherche et Développement (ARD) 2020 ». L'un porte sur les bio-médicaments et le second sur le projet baptisé « Intelligence des Patrimoines ». Par ailleurs, le projet Lavoisier porté par le CEA et retenu dans le cadre du programme ARD, associe des chercheurs de notre Université.

Enfin, la valorisation reste un des axes prioritaires. Les travaux avec la SATT Grand Centre et la création de startups issues de nos laboratoires sont autant de projets révélateurs du dynamisme de notre recherche.

Le bâtiment de l'IRBI a été restructuré sur le budget de l'établissement, de même que le bâtiment 47C, mis à disposition de l'Université par le CHR-U de Tours.

L'Université continue d'améliorer la qualité de ses formations. Des efforts ont été réalisés par la direction des formations pour mieux orienter et réorienter nos étudiants. Ainsi, s'agissant des étudiants de PACES, sur 157 étudiants de PACES concernés par la réorientation obligatoire, 150 sont venus aux ateliers organisés. Pour offrir plus d'opportunités à de bons étudiants, le réseau Polytech a mis en œuvre le projet AVOSTII qui consiste à intégrer des PACES en 2^{ème} année de PeiP renforcé en vue de leur permettre de devenir ingénieur : 24 étudiants bénéficient de ce nouveau parcours.

Des actions ont été menées pour encourager l'insertion professionnelle et développer l'entrepreneuriat. C'est tout l'objet du MOBIL, de la semaine de l'entrepreneuriat ou encore des journées et concours de création d'entreprise. On citera la création d'un passeport Vie Pro qui s'adresse à d'anciens étudiants qui se tournent à nouveau vers l'Université au moment de leur recherche d'emploi.

L'année écoulée a vu également la création de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) qui remplace désormais l'IUFM. Rattachée jusqu'au 1^{er} janvier 2015 à l'Université d'Orléans, elle intégrera ensuite la communauté d'universités Centre Val-de-Loire. Si la création de cette Espé a été complexe, elle devrait permettre d'améliorer la formation des enseignants.

Enfin, des innovations pédagogiques ont été adoptées l'an dernier. Il s'agit, par exemple, du projet expérimental visant à mutualiser les compétences des biologistes pour faire travailler les étudiants sur un mini projet de recherche. Il s'agit également des premiers travaux sur la formation à distance, avec le recrutement d'un ingénieur spécialiste de la FOAD.

Des efforts ont été réalisés pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers, efforts couronnés de succès puisque l'Université de Tours a été classée 3^e établissement français d'enseignement supérieur et 1^{ère} université pour la qualité de son accueil. Afin d'attirer des étudiants non francophones, des cours en anglais ont été créés, notamment dans le cursus « Politique et Relations internationales » qui a rassemblé 48 étudiants français et 100 étrangers. Enfin, de nouvelles

collaborations ont été développées avec l'Amérique Latine, dans le cadre d'un projet Erasmus Mundus.

L'Université est attachée au bien-être de ses personnels et de ses étudiants. Ainsi au titre de la politique sociale, on citera :

- la création d'une allocation sociale d'initiative universitaire « Transport »,
- la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS en favorisant les catégories les moins bien rémunérées,
- une meilleure prise en compte des étudiants et des personnels en situation de handicap.

Notre établissement cultive également son identité. Le passeport culturel, le succès des résidences d'artistes, le développement du Pack Sport, la création prochaine d'une université du temps libre ou encore les travaux de la commission « Patrimoine », qui s'engage dans la création d'un dictionnaire sur l'histoire de l'Université de Tours, sont autant d'actions destinées à forger notre identité.

Les actions dans le domaine du développement durable se poursuivent. Nous recyclons désormais 20 tonnes de papier et cartons, avec un objectif à 40 tonnes. Enfin, notre politique d'impression a permis de réduire le nombre d'imprimantes et de diminuer de 21 % le coût de nos impressions.

Nos partenariats se renforcent. Les coopérations se développent au sein mais également en dehors de la communauté d'universités et d'établissements. On citera les coopérations avec les fédérations hospitalo-universitaires Tours-Poitiers-Limoges ou avec la Chambre de commerce et d'industrie de Tours. On signalera également la signature à l'automne du nouveau contrat avec le conseil général d'Indre-et-Loire. Enfin, la création récente de la fondation Philippe-Maupas pour le développement du projet Biocube Institute ou la signature avec Pôle emplois Centre d'une convention pour former, dans le cadre de la formation continue, des chômeurs en recherche d'emploi prouvent la volonté de l'Université d'être un acteur de la vie économique et sociale.

M. Desmet indique que les élus « Ensemble à Tours » s'abstiendront, notamment en raison de l'austérité budgétaire et de la précarité accrue qui frappe le personnel pour résoudre les problèmes financiers.

M. le Président indique qu'étant confrontée à des contraintes budgétaires, l'Université a dû faire des choix politiques correspondant à son projet d'établissement.

Le Conseil approuve par 18 voix pour et 2 abstentions le rapport d'activité pour l'année universitaire 2012-2013.

2 – Lettre de cadrage budgétaire pour 2014

M. le Président rappelle que cette lettre (cf. P.J.) s'inscrit dans un contexte difficile. Le budget de fonctionnement de l'Université a diminué l'an dernier de 3,4 %. Par ailleurs, il souhaite limiter les budgets rectificatifs à deux, ce qui implique la fiabilité du budget initial.

L'essentiel des ressources est constitué par la dotation globale de fonctionnement (80 % des ressources totales) versée par l'Etat. Si nous ne connaissons pas le montant 2014 de la DGF, le contexte national laisse à penser que la subvention ne sera pas revalorisée.

En dépit de ce contexte, il est nécessaire de poursuivre notre politique d'investissement. Cette volonté de maintenir un investissement élevé, conjuguée avec une dotation globale de fonctionnement qui diminue, implique une réduction de 10 % nos dépenses de fonctionnement.

En matière budgétaire, en accord avec la nouvelle loi, le conseil d'administration votera une enveloppe globale pour la recherche. Ce sera ensuite au conseil académique, et plus précisément au conseil scientifique, de répartir cette enveloppe entre les unités de recherche, comme c'est d'ailleurs l'habitude depuis plusieurs années dans notre établissement. Des efforts seront faits pour optimiser les ressources susceptibles d'être dégagées par la TVA recherche. Il s'agit de considérer que, quel que soit le secteur, nos projets de recherche peuvent donner lieu à des prestations susceptibles d'être valorisées, nous permettant ainsi de récupérer la TVA. L'enjeu se situe entre 700 000 € et 1 million €.

Pour la formation, il est proposé, cette année, de s'en tenir à la pratique habituelle. Le budget prévoira une enveloppe par composante et il appartiendra à chaque composante de la gérer. En revanche, des actions resteront fléchées et suivies par le CEVU. Il s'agit notamment des crédits destinés aux innovations pédagogiques. La formation continue sera renforcée et un nouveau modèle économique sera proposé.

Pour dégager des marges de manœuvre financière, il est décidé de réduire de 2% les charges d'enseignement. Pour atteindre cet objectif, il est proposé aux composantes de limiter l'ouverture ou la réouverture de parcours ou d'options en fonction de seuils définis dans la lettre de cadrage. Il est

également proposé de rétribuer les enseignements au taux de l'heure TD si les effectifs sont inférieurs à 20 étudiants pour les licences, à 17 étudiants pour le M1 et à 13 pour les M2.

Il est nécessaire également de poursuivre la maîtrise de notre masse salariale. On constate que toutes les universités en difficulté ont une masse salariale représentant au moins 83 % des ressources totales. L'Université de Tours étant à 82 %, il n'est pas possible d'avoir de nouvelles créations d'emplois, sauf d'éventuelles créations décidées par l'Etat. On notera qu'en dépit de cette contrainte, les primes des BIATSS progresseront de 150 000 € en 2014, conformément au protocole signé avec les organisations syndicales au printemps 2013.

Des efforts seront également poursuivis pour mieux accueillir les étudiants et les personnels en situation de handicap.

Enfin, en matière de politique immobilière, l'accent sera mis sur la maintenance de nos bâtiments.

Mme Alazard et les élus « Ensemble à Tours » jugent les termes de cette lettre inacceptable. Le satisfecit que le gouvernement se décerne, quant à son budget de l'enseignement supérieur, est un leurre. En effet, la hausse apparente de ce budget dissimule une baisse de 0,46 % compte tenu de l'inflation. Ce budget de rigueur n'est pas une fatalité. Ainsi, s'agissant de la masse budgétaire, un certain nombre de présidents d'université avaient demandé l'an dernier qu'elle soit reprise par l'Etat. Il est regrettable que les universités ne se soient pas plus mobilisées et que le rapport de force n'ait pas permis de faire aboutir cette revendication.

En ce qui concerne la lettre de cadrage, Mme Alazard fait part de la vive émotion de ses collègues en raison des dispositions prévoyant la rémunération des cours magistraux (CM) en heures de travaux dirigés lorsque les effectifs d'une formation se situent au-dessous d'un certain seuil ; elle regrette que la motion votée le 4 juillet par le Conseil de l'UFR lettres et langues n'ait pas été présentée lors du Conseil d'administration du 8 juillet au cours duquel fut annoncée cette mesure. Le 12 septembre, la filière « lettres » de la même UFR a demandé le réexamen de cette décision qui s'inscrit par surcroît dans un contexte de fermeture de formations. Elle souligne que certains collègues sont très affectés, car ils ont l'impression que leur travail est dévalorisé, que leur utilité est niée par ces mesures.

M. le Président fait observer que, si la gestion de la masse salariale avait été reprise par l'Etat, celui-ci aurait aussi repris les sommes correspondantes, ce qui n'aurait donc en rien amélioré la situation budgétaire des établissements. Pour sa part, il reste convaincu que, si on veut avoir une politique, il faut être responsable et donc accepter de faire des choix.

Il considère que le MOBIL doit être maintenu, car il est important pour l'orientation des étudiants, alors qu'il ne coûte que 10 heures-TD en L1 et en L3.

S'agissant des fermetures de formation, dont il comprend qu'elles puissent affecter les collègues concernés, elles n'ont pas été prises sans une analyse approfondie. Quant à la décision de payer des heures de CM en TD, il souligne qu'il s'agit d'une mesure équitable, la charge de travail n'étant pas la même quand on a 5 étudiants ou 300.

M. Wolf ne comprend pas la baisse inexplicquée de 2 % sur les charges d'enseignement, alors même que nous souhaitons augmenter le taux de réussite de nos étudiants.

De même, pour la transformation de CM en TD, il pense qu'un réexamen des maquettes permettrait peut-être de régler la question. Il évoque aussi la possibilité de mieux rémunérer les enseignants qui acceptent de prendre en charge de gros effectifs d'étudiants.

S'agissant des agents contractuels, il souhaite l'établissement d'une charte qui traiterait, d'une part, de l'amélioration du recrutement et, d'autre part, du suivi des contractuels au sein de l'établissement.

Enfin, il souhaite une réflexion collective sur un plan d'économies d'énergie.

M. le Président rappelle que les directeurs de composante ont eu, voici plusieurs mois, le coût estimé des formations. Il appartient donc aux composantes de prendre leurs décisions.

S'agissant des contractuels, il invite les directeurs de laboratoire à appliquer la procédure de suivi des agents. Il note les propositions tendant, d'une part, à trouver à ces contractuels des débouchés hors établissement, et d'autre part, à rédiger une charte des contractuels.

Enfin, s'agissant des économies d'énergie, il souhaite que l'Université ait au printemps une pause d'une semaine, commune à l'ensemble de l'établissement, afin de pouvoir fermer les bâtiments pour ne pas les chauffer, ce qui économiserait 50 000 €. Il semble que ce soit difficile pour l'année universitaire en cours, mais l'idée doit être approfondie pour l'avenir et mise en place en 2015. Il faut modifier les comportements par une action en direction du personnel et des étudiants.

Le Conseil approuve par 16 voix pour, 2 contre et 2 abstentions la lettre de cadrage budgétaire 2014.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – Renouveau du comité économique, social et environnemental de Région

M. le Président signale que le comité économique, social et environnemental de Région (CESER) va renouveler ses membres. Or M. Bernard Deman, qui représente le CESER dans ce conseil, a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Cette séance est donc sa dernière. M. le Président rend hommage à l'activité de M. Deman en faveur de l'enseignement supérieur en Région Centre et plus particulièrement au sein de cette assemblée.

Le Conseil d'administration applaudit M. Deman.

M. Deman remercie les membres du conseil pour leur écoute.

2 – Effectifs étudiants pour l'année 2013-2014

M. le Président indique que la tendance semble en très légère augmentation. L'augmentation est plus marquée en première année, avec une progression de 5,5 % en L1 et de plus de 7% pour les néo-bacheliers.

3 – Contrat de projets Etat-Région (CPER)

M. le Président informe le Conseil que les réflexions sont désormais lancées. Le prochain CPER débutera en 2015 et devrait être signé au plus tard le 31 juillet 2014. Il comprendra une première partie avec des projets précis qui débuteront dans les trois premières années et une seconde partie avec des projets moins aboutis. L'Etat indique que l'enveloppe sera identique à celle du dernier CPER, voire en diminution. Dès lors, il n'est pas demandé de proposer de nouveaux projets, mais de poursuivre ceux déjà connus et labellisés. Ces projets, en nombre limité, devront remonter au printemps. L'expertise par le Ministère se fera dans le mois suivant l'envoi.

4 – Communauté d'universités et d'établissements

M. le Président indique que les responsables de la communauté d'universités et d'établissements Centre-Val-de-Loire Université et du PRES Limousin/Poitou-Charentes se sont récemment réunis. Lors de cette réunion, il a été proposé de conserver le périmètre actuel des PRES, mais il est possible que soient créés une communauté d'universités et d'établissements pour la région Limousin et une communauté d'universités et d'établissements pour la région Poitou-Charentes. Les communautés d'universités et d'établissements s'uniraient pour porter un projet d'initiative d'excellence (IDEX) au niveau inter-régional.

Mme Alazard s'inquiète d'un possible décrochage entre, d'une part, une recherche d'élite largement financée et menée au plan interrégional, et d'autre part, le reste des activités qui seraient contraintes par le contexte budgétaire et un pilotage régional.

M. le Président souhaite qu'on ne raisonne plus en structures. L'IDEX relève clairement de l'interrégional, alors que la coordination sur l'harmonisation de nos formations avec l'Université d'Orléans relève plutôt du régional, donc de la communauté d'universités et d'établissements.

Ressources humaines

Utilisation des emplois vacants d'enseignants et d'enseignants-chercheurs à la rentrée universitaire 2014

M. le Président rappelle d'abord que tout emploi vacant est susceptible d'être redéployé, puis il commente la liste des postes (cf. P.J.).

S'agissant du poste de maître de conférences n°156, dont la transformation est proposée de 21^e en 70^e section avec un profil « Pédagogie de l'alternance, formation d'adulte », M. le Président indique qu'il s'inscrit dans le projet de création, porté par Mme Cornu-Bernot, d'une équipe de sciences de l'éducation. Il suggère que cet emploi soit ouvert « au fil de l'eau » afin de s'adapter à l'avancement du dossier.

Mme Cornu-Bernot dit sa préoccupation, car il existe des besoins criants en formation en raison de l'absence d'un collègue en congé de longue maladie. Il y a des partenariats multiples, des contrats. Le département est dynamique et son besoin est reconnu. Le problème se pose en recherche : comme il n'y a pas d'équipe de recherche en sciences de l'éducation, il n'y a de recrutement, et comme il n'y a pas de recrutement, il n'y a pas de chercheurs. Il semble qu'on s'oriente vers la création d'une nouvelle équipe, mais il est difficile de faire ses preuves avant d'avoir commencé à travailler. Par ailleurs, elle conteste le compte rendu du Conseil scientifique lorsqu'il prétend que « les relations avec l'Espé ne sont pas pressenties ».

M. le Président prend acte sur ce dernier point. Il reconnaît le dynamisme pédagogique du département. Il précise que l'Université ne demande évidemment pas qu'on fasse ses preuves avant d'exister, mais qu'on soit porteur d'un projet validé par le Conseil scientifique.

Le Conseil scientifique souhaite que la personne recruté sur poste de professeur n°1080 (22^e section) effectue sa recherche au CESR qui vient d'intégrer le centre de musique baroque de Versailles (CMBV) ; toutefois M. Le Président propose de ne pas suivre cette proposition et d'en rester au rattachement initialement prévu à l'équipe « Interactions culturelles et discursives ». Un renforcement du CMBV pourrait être envisagé à la prochaine vacance d'un poste de maître de conférences.

Pour le poste de maître de conférences n°1047, sa transformation est proposée de 25^e en 11^e section avec un profil d'enseignement droit-langues, cette filière connaissant une importante croissance de ses effectifs.

M. Desmet demande les raisons de l'avis défavorable au redéploiement émis par Conseil scientifique.

M. Lesigne rappelle que, compte tenu de la pression sur la formation, le critère principal pour l'attribution des postes est l'encadrement des disciplines. Ce critère n'est évidemment pas satisfaisant pour le Conseil scientifique au motif que, dans ce cas précis, il affaiblit un laboratoire de qualité.

La transformation du poste de maître de conférences n°427 est proposée de 86^e (pharmacie) en 69^e section (neurosciences) avec une affectation à l'UFR médecine. Une partie des enseignements sera assurée à l'UFR sciences et techniques.

Mme Alazard a décompté 17 postes non mis au concours. Elle s'étonne que 6 des 12 postes de l'UFR arts et sciences humaines ne soient pas mis au concours, dont 3 dans le même département, alors que l'UFR est considérée par l'Université comme médiane en matière de dotation. L'opacité de la politique menée donne l'impression que les choses se décident loin des départements, alors les collègues se sentent dépossédés.

M. le Président conteste toute opacité et assume pleinement cette politique. Il rappelle que les composantes font des propositions, qui sont ensuite discutées au sein de nombreuses instances, ainsi qu'en témoignent les divers avis figurant sur le tableau des postes. S'agissant des postes non mis au concours, il souligne que c'est le choix des collègues des composantes. C'est la preuve qu'ils considèrent soit que la réflexion sur l'utilisation du poste n'est pas aboutie, soit qu'il serait prématuré de recruter, peut-être pour 40 ans, un candidat dont on n'est pas sûr qu'il réponde à leurs attentes.

M. le Président rappelle que l'encadrement de notre Université est dans la moyenne nationale s'agissant des enseignants-chercheurs, inférieur à la moyenne chez les enseignants du second degré et très en-dessous de la moyenne pour le personnel BIATSS. Il rappelle que la France est plutôt à 2 enseignants-chercheurs pour 1 BIATSS, quand certains pays comme les Etats-Unis sont plutôt à 2 BIATSS pour 1 enseignant-chercheur.

Le Conseil approuve la proposition par 18 voix pour et 2 abstentions.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

1 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 12 septembre 2013

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a entendu une information sur le dispositif AVOSTII.

Le CEVU a donné un avis sur l'utilisation des emplois vacants à la rentrée 2014.

Le CEVU a désigné un nouveau référent « sécurité routière » : M. Victor Ruhamanya-Milimo, infirmier au SUMPPS.

Le CEVU a approuvé :

- des modifications de maquettes ;
- les modalités de contrôle des connaissances de master. Après discussions, le CEVU a proposé de calculer une mention à l'issue du M1, portant sur les deux semestres 7 et 8 et de calculer une mention à l'issue du M2 portant sur les semestres 9 et 10.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 12 septembre 2013.

2 – Modifications de maquettes et de modalités de contrôle des connaissances

Mme Imbault demande des modifications urgentes :

- la maquette du certificat de capacité d'orthophoniste ;
- les maquettes et modalités de contrôle des connaissances dans des masters MEEF.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 17 septembre 2013

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a entendu :

- une présentation des centres d'expertise et de transfert de l'Université (CETU) « ELMIS » et « ETICS » ;
- une présentation des fédérations hospitalo-universitaires ;
- une présentation d'un projet d'équipe de recherche en sciences de l'éducation-médecine.

Le CS a examiné les réponses à son appel à projet « équipement ».

Le CS a donné un avis sur l'utilisation des emplois vacants.

Le CS a approuvé :

- une convention de relations internationales avec l'Université Mouloud-Maméri de Tizi-Ouzou (Algérie) ;
- des conventions :
 - o de partenariat portant création du VINIPOLE Centre Val de Loire ;
 - o de coopération scientifique avec l'Ecole française de Rome.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 17 septembre 2013.

Affaires financières

Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu de deux séances de la commission des moyens (cf. P. J.).

La commission des moyens a donné un avis favorable :

- à une aide de l'école doctorale « Sciences humaines et sociales » à la publication des thèses ;
- à une convention financière avec le Qatar ;
- aux tarifs, tels que modifiés par la commission, de la salle Thélème pour l'année universitaire 2013-2014 ;
- à des tarifs de diplômes universitaires et interuniversitaires ;

- à divers tarifs ;
- à la création d'un centre financier R4 ZM pour la gestion centralisée du projet « bio médicaments ».

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 17 h 45.

A Tours, le 3 octobre 2013

Le Président



Loïc VAILLANT

P. J. : 8.